

FICHE – EXPERIENCE

COMMENT LUTTER CONTRE LA MALPROPRETÉ AUTOUR DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ?

Aménagement/embellissement/entretien des points d'apport volontaire

Gérer et entretenir les sites de bulles à verre Retour d'expérience d'Intradel

Les 72 Communes affiliées à l'Intercommunale Intradel ont été divisées en 6 zones. Et chaque année, depuis plus de 10 ans, Intradel organise 2 comités de suivi par zone et invite toutes les communes de ces zones ainsi que les collecteurs concernés. Lors d'un comité de suivi, un tour de table est réalisé afin que les communes puissent parler des problèmes rencontrés sur leur territoire en matière de gestion des déchets et de propreté publique (notamment concernant les bulles à verre). Ces comités sont également des moments où toutes les actualités de l'Intercommunale sont évoquées et expliquées en détail par la Direction et les différents gestionnaires.

D'un point de vue pratique, Intradel réalise le nettoyage du soubassement des bulles à verre 1 fois par an, voire 2 si la météo le permet. Concernant la face extérieure des bulles, celle-ci est nettoyée et/ou détaguée 4 fois par an.

Depuis 2017, Intradel a engagé la société *Bois et Travaux* pour se charger du nettoyage des abords des bulles à verre dans les 72 communes affiliées. Une fois par semaine, des équipes sont chargées de reprendre les déchets transportables par une personne (caisse, sac, tuyaux, etc.). *Bois et Travaux* rédige un rapport quotidien sur les matériaux laissés sur site par ses agents, car trop volumineux, inertes ou repris dans les produits dangereux (déchets de construction, frigos, huile de moteur, canapés, gros aquariums, etc.). Ce rapport est ensuite envoyé par Intradel à la commune concernée pour que les services communaux se chargent de leur enlèvement.



Le service communication d'Intradel, en partenariat avec Fost Plus, réalise des campagnes de sensibilisation aux dépôts sauvages aux abords des bulles (exemple : la campagne « Tu ferais ça chez toi ? »). Globalement, le service de nettoyage des abords des bulles à verre a un impact sur l'amélioration de la propreté publique et les communes sont soulagées qu'une fois semaine une société se charge de collecter les déchets. Malgré tout, certaines communes réalisent encore un deuxième passage hebdomadaire, afin que les sites de bulles soient propres en permanence.

Aménager et équiper les sites de bulles à verre Retour d'expérience d'Intradel

Au total, ce sont près de 800 bulles à verre enterrées de tous types qui ont été installées sur le territoire de 45 communes de la zone Intradel. Hormis les villes et communes urbaines, des communes rurales ou semi-urbaines ont également installé un ou plusieurs sites de bulles enterrées.

Depuis 8 ans, Intradel réalise des achats groupés de bulles à verre enterrées (200 cuves minimum par marché) pour obtenir des prix plus intéressants à proposer à ses communes affiliées. Sur 7 ans, 436 cuves ont été installées. Les communes prennent en charge l'entièreté du prix (environ 15 000€ par site de 2 bulles). Cependant, Fost Plus a également octroyé un subside de 1 650 € par site de bulles réalisé.

Par ailleurs, les communes peuvent acheter des bulles enterrées sur fonds propres mais elles sont tenues de choisir un modèle qui possède un système de préhension compatible avec la flotte de camion qu'Intradel emploie pour la vidange.

L'entretien de ces bulles enterrées à lieu annuellement. Il est pris en charge par Intradel et est réalisé par le fournisseur de bulles. À la suite de celui-ci, un rapport global est envoyé à Intradel. Il comprend également un devis chiffré des éventuelles réparations à effectuer. Ce devis est envoyé aux communes concernées et les réparations sont prises en charges par celles-ci.

Remplacement de toutes les bulles à verre aériennes par des enterrées Retour d'expérience de la commune de Seraing - Sophie Barla - Conseillère en environnement

Afin de contrer les dépôts clandestins, la Ville de Seraing - sous l'impulsion de l'Échevine de l'Environnement, Laura Crapanzano - développe et met régulièrement en place de nombreux projets sur le territoire. L'un d'entre eux a consisté à remplacer les bulles à verre aériennes par des bulles enterrées. En effet, il a été constaté par les agents de la ville que de nombreux dépôts clandestins étaient trop souvent déposés autour des dites bulles à verres aériennes.

Ainsi, le passage aux bulles enterrées a eu lieu entre 2016 et 2018. À l'heure actuelle, on ne compte pas moins de 64 couples de bulles à verre enterrées à Seraing, répartis sur 57 sites différents. En d'autres termes, il existe dorénavant un site de bulles enterrées pour 1 000 habitants (Seraing en compte au total près de 64 000).

Afin de mener cette opération à bien, la Ville de Seraing a reçu l'aide de Fost Plus qui est intervenu à hauteur de 1 000 € par couple de bulles. Néanmoins, elle a tout de même dû déboursier la somme de plus de 800 000 € pour l'installation de ces structures - soit environ 12 500 € par couple de bulles - et faire appel à un équivalent temps plein pendant trois ans pour assurer la gestion de ce dossier qui comprenait notamment : l'identification des sites potentiels (en tenant compte des contraintes techniques, comme la présence d'impétrants), la rédaction des demandes de permis d'urbanisme pour les sites privés, la gestion du budget prévu à cet effet, le suivi des chantiers, etc.



Quelques années après l'installation de ces infrastructures, la Ville de Seraing en est relativement satisfaite : ces bulles à verre ont réduit l'impact paysager et ont surtout permis de les rendre accessibles à toutes et tous, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Malgré tout, force est de constater que des dépôts clandestins aux pieds des bulles à verre ont malheureusement la vie dure, en particulier lorsque celles-ci sont installées à côté de conteneurs collectifs enterrés pour les déchets résiduels.

Mise en place de bulles à verre enterrées

Retour d'expérience de la commune de Liège - Grégory Gervalle - Gestion de l'Espace public

Pionnière dans le domaine, la commune de Liège a installé sa première bulle à verre enterrée en 2004. Depuis lors, d'autres sites ont été aménagés. On compte actuellement 146 sites avec des bulles à verre enterrées sur un total d'environ 225 sites, soit un taux de 65%.

Pour remplacer les bulles à verre aériennes par des bulles à verre enterrées, il est nécessaire d'effectuer des recherches (documents ou fouille), pour vérifier que le site ne présente pas d'impétrants, etc.

Après l'installation de ces bulles enterrées, les sites sont vidangés par Intradel chaque semaine ou dès que le taux de remplissage atteint 75%. Des vidanges supplémentaires peuvent être réalisées, à la demande de la commune notamment. Par ailleurs, un nettoyage des abords des sites est organisé de manière hebdomadaire par Intradel. Le Service de la Propreté de Liège intervient également une fois par semaine.

L'installation de bulles enterrées est financée par le budget communal. Le prix de l'installation d'un site de 2 bulles à verre enterrées s'élève à environ 15.000 euros TVAC. Les bulles enterrées sont fabriquées et placées par des entreprises privées qui ont été désignées par un marché public.

Par ailleurs, l'enfouissement de 14 sites (28 bulles) sera réalisé dans le cadre de l'actuel chantier d'une ligne de tram. Les bulles seront achetées par la Ville et les travaux d'enfouissement seront réalisés par le consortium « Tram'Ardent » en charge de la réalisation des travaux du Tram de Liège.

Ce type de bulle enterrée demande un plus grand entretien que les bulles traditionnelles (problèmes techniques, vétusté des pièces, etc.). De plus, des récipients en verre peuvent parfois rester coincés dans la buse, donnant l'impression que la bulle est débordante alors qu'elle ne l'est pas. Cependant, la commune de Liège est satisfaite de ce système. En effet, les bulles enfouies permettent une meilleure intégration dans le paysage urbain et une diminution des nuisances visuelles (moins de dépôts aux abords) et sonores (lors des dépôts par les citoyens).



Place Saint Paul (Quartier Centre) : avant/après l'installation de bulles à verre enterrées

Voir :

- Fiche-action n°11 du cahier de la Propreté Publique :
Aménagement/embellissement/entretien des points d'apport volontaire